

**Conseil Municipal  
du 15 mars 2018**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Désiles, Drouineau, Rapicault, Ms Buon, Ledru, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher, Lecomte.

Absents excusés :

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Mme Coignard donne procuration à Mélanie Rapicault

**1. Modification des statuts de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes a initié une procédure de modification de ses statuts lors de son dernier Conseil Communautaire pour ajouter un article relatif à l'adhésion à un syndicat sans repasser par une consultation de ses 23 communes.

La Communauté de Communes a adhéré au Syndicat du Bassin de la Sarthe

La Communauté de Communes a adhéré au Syndicat du Pays du Mans pour l'élaboration du SCOT et du PCAET.

Le Conseil Municipal délibère pour donner son avis sur ces trois décisions et décide d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer aux syndicats sans consulter les 23 communes à condition qu'il n'y ait pas de changement de compétence et de respecter le même périmètre et la même compétence.

Vote pour : 12

Abstentions : 2

**2. Application du Droit des Sols**

Le contrat avec L'Huisne Sarthoise arrivant à échéance le 30 juin 2018 en matière d'urbanisme, le Conseil Municipal délibère sur le choix du service instructeur du Droit des Sols à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Pour information, le tarif Huisne Sarthoise en 2017 était de 2171€ et celui du Pays du Mans serait de 2577.90€.

La délibération du conseil municipal n° 2018-02 relative à l'instruction du droit des sols est rapportée.

Le Conseil Municipal décide de confier l'application du droit des sols au Pays du Mans.

Vote à l'unanimité

### **3. Maîtrise d'œuvre : Travaux d'aménagement du bourg**

Suite à l'acceptation du devis du bureau d'études Soderef, accepte la proposition du bureau d'étude SODEREF d'un montant de 6 900 € HT pour la maîtrise d'œuvre de la 2ème tranche de l'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité

### **4. Compte administratif 2017**

Sous la présidence de M. Stéphane LEDRU, ADJOINT, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

#### Budget général

##### *Fonctionnement*

Dépenses 403 783.48 € Recettes 489 095.37 €

Résultat de l'exercice : 85 311.89 €

##### *Investissement*

Dépenses 80 644.71 € Recettes 288 654 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de l'exercice + 208 009.29€

Résultats de clôture:

Investissement : - 64 670.94 €

Fonctionnement: + 177 516.96 €

Résultat global: + 112 846.02 €

Hors de la présence de M Fouché, Président, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif : unanimité

#### Budget assainissement

##### *Fonctionnement*

Dépenses 3 268 € Recettes : 6 236.25. €

Résultat de l'exercice : 2 968.25 €

##### *Investissement*

Dépenses 501.63 € Recettes :2998.80 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de l'exercice : + 2497.17€

Résultats de clôture :

Investissement : + 26 923.34 €

Fonctionnement: + 9 031.43 €

Résultat global : + 35 954.77 €

Hors de la présence de M Fouché, Président, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif : unanimité

## **5. Comptes de gestion**

Concernant le budget général et le budget assainissement, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve  
Proposition de valider les comptes de gestion du receveur : unanimité

## **6. Affectation des résultats : proposition de délibérations**

### Budget général

Le conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :

<input type="checkbox"/>	Au titre des exercices antérieurs :	92 205.07€
<input type="checkbox"/>	Au titre de l'exercice arrêté	85 311.89 €
<input type="checkbox"/>	Soit un résultat à affecter :	177 516.96€

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 64 670.94

Solde des restes à réaliser en investissement : 0

Affectation obligatoire : Besoin à couvrir : 64 670.94

Décide à l'unanimité

l'affectation en réserve compte 1068 : 64 670.94

l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 112 846.02

### Budget assainissement

Le conseil Municipal

Constatant que le compte administratif présente un résultat de la section d'exploitation de 9 031.43

- Au titre des exercices antérieurs : 6 063.18
- Au titre de l'exercice arrêté : 2968.25
- Soit un résultat à affecter : 9 031.43

Un résultat de la section d'investissement de 26 923.34

- Au titre des exercices antérieurs : 24 426.17
- Au titre de l'exercice arrêté : 2 497.17
- Soit un résultat à affecter : 26 923.34

Décide à l'unanimité

L'affectation de l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 26 923.34

L'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 9 031.43

## 7. Budget 2018

### Budget Général

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 611 512.02 €

Section investissement : 459 302.94 €

### Budget Assainissement

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Section d'exploitation : 15 233.43 €

Section investissement : 40 923.34 €

Divers :

### **Nouvelles demandes de subventions**

Trois nouvelles demandes de subvention ont été déposées en mairie :

L'Union Sportive Breilloise

La société musicale du Breil sur Merize

US Bouloire section Basket

Le comité des Fêtes de Soultré

### **Achat tondeuse**

Le fournisseur Equip Jardins propose un paiement en 4 fois sans frais sur 4 ans. Des informations vont être prises pour savoir si la mairie peut accepter ce financement.

### **Consommation EDF**

Le Conseil Municipal demande un état de la consommation d'électricité par la commune sur quelques années pour pouvoir comprendre certaines augmentations.

### **COUPE DE BOIS**

Un arbre doit être abattu au lavoir. Un habitant de Soultré serait intéressé pour le couper et récupérer le bois. Des informations vont être demandées pour savoir comment assurer cette personne lors de ces travaux.

Fin du conseil : 21h